



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Réorganiser la DAE, 1ere étape d'une disparition annoncée ?

Réunion d'Information Syndicale le 3 juin à partir de 12h rue de Cîteaux salle verrière

Le 16 avril dernier nous vous alertions sur le projet éventé de suppression de la Direction de l'attractivité et de l'emploi.

Beaucoup ont réagi comme nous par la stupéfaction, d'autres par le déni dans un contexte d'absence de réponses de la Direction.

Or nous étions bien renseigné.es pour savoir qu'il s'agissait d'un projet sérieux, nos rencontres l'ont confirmé. Notre alerte a mis en lumière le projet et obligé l'Exécutif à temporiser mais pas à reculer.

Mercredi 7 mai, le cabinet de la Maire, son 1er adjoint, la SG de la Ville ont rencontré les 7 élu.es de référence de la DAE pour discuter de ce projet.

La DAE devait-elle disparaître sous 6 mois ? Toutes ses missions transférées dans les autres directions ? Quel bureau allait disparaître ? À cela aucune réponse ! Mais une commande aux élu.es pour début juin de propositions et un audit de 2 mois piloté par le Secrétariat Général de la Ville pour évaluer l'opportunité et quelles mesures à prendre. Le SG se contentant de garantir aux élu.es qu'aucun poste ne serait supprimé. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Très vite nous avons décidé de nous mobiliser avec les autres organisations du personnel. Et lundi 12 mai nous avons obtenu une audience par la Direction.

Le matin même un plan d'audit flash était présenté aux cadres de la DAE, devant être « *disruptif, raisonnable, ouvert à toutes les pistes* ». Une méthode qui interroge, 3 slides par bureau, un rendu au 13 juin, sans identifier de temps de travail spécifique (ateliers/croisements ???) et aucun contrôle sur les coupes faites par les encadrants, ni même de savoir si les agent.es allaient être associé.es.

Depuis nous déplorons des pratiques à géométries variables, des propos alertant, un.e élu.e. qui annonce la disparition de la direction.

Dans ce contexte comment entendre que tout va bien, qu'il s'agit seulement d'apporter des ajustements à la structuration de la direction ?

Nos inquiétudes :

- * Un démantèlement de la DAE pour servir la territorialisation et de faire des économies sur des missions non obligatoires
- * Sous couvert de se séparer de missions 'mutualisables/transférables' on commencerait par alléger la direction pour in fine anéantir toute transversalité
- * Quelle taille critique nous permettrait d'exister encore comme direction ? Continuer de solliciter des arbitrages, créer des postes, obtenir des promotions, avoir des fonctions supports en propre (RH, informatiques, communication)

Le 20 mai, nous avons fait la demande de rencontrer les cabinets d'Anne Hidalgo, Patrick Bloche et Olivia Polski, sentant bien qu'il s'agissait du niveau de décision du sort de la direction. Encore une fois nos suspicions se sont révélées justes. « *il n'y a pas de fumée sans feu* », « *toutes les pistes, même la suppression de la direction sont sur la table* », « *un calendrier pour une mise en œuvre à décembre 2025* ». « *L'administration est un organisme vivant qui*

doit savoir évoluer -rappel du principe de mutabilité », mais vers quelle stratégie ? Le démantèlement est clairement l'option envisagée. La garantie du maintien des lignes de crédits (subventions, fonctionnement, investissements des équipements) ? « Faites confiance à vos élu.es » on nous répond ! (...). Aucune référence n'est faite au travail d'audit interne de la DAE, seulement les propositions des élu.es.

A l'aune de ces nouvelles informations nous devons vous tenir informé.es. Nous pensons que ce sont vous les agent.es, les encadrant.es qui devez être à l'initiative de la transformation de votre outil de travail qu'est la DAE.

Nos inquiétudes se renforcent depuis cette rencontre. Si les contractuel.les semblent protégé.es -pour combien de temps-, qu'en sera-t-il des conditions de cette mutabilité ? Peut-on s'opposer au projet et de quelle manière ?

**Pour en parler, s'organiser avant le 13 juin, le SUPAP et l'intersyndicale vous donne RDV :
Le mardi 3 juin 2025, midi à Cîteaux (Salle sous verrière)
Pour une réunion d'information intersyndicale**

NB : Nous vous rappelons que chaque agent a le droit de participer à une réunion d'information syndicale, dans la limite d'1 heure par mois (cumulable pour faire 3 heures) - Article R213-

43 <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000050548351> CGFP

L'agent doit informer sa hiérarchie de cette participation au moins 3 jours à l'avance (dans les faits une souplesse des encadrants de la DAE sera de mise).

Cette RIS se fera donc sur le temps de travail, il vous suffit de pointer une pause méridienne avant ou après la RIS et de pointer normalement.